

Procès-verbal de la séance régulière des membres du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable, tenue le jeudi 19 juin 2025, à 20 h 30 à la salle de rencontres de la Régie située au 1870, route Marie-Victorin à Varennes.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Monsieur Martin Damphousse, président
- Monsieur Mario Lemay, premier vice-président
- Monsieur Stéphan Williams, deuxième vice-président
- Monsieur Marc-André Savaria, directeur
- Monsieur Gaétan Marcil, directeur
- Madame Sylvie Beaulieu, directrice
- Monsieur Claude Dalpé, directeur

Monsieur Jean Bergeron, directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que Mesdames Amélie Poirier, membre substitut de la Ville de Sainte-Julie, Nathalie Parent, membre substitut de la Ville de Varennes et Marie-Josée Daigle, secrétaire-trésorière adjointe étaient aussi présents.

**Résolution 25-5577      APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025**

Sur proposition de Madame Sylvie Beaulieu appuyée par Monsieur Marc-André Savaria il est unanimement résolu d'approuver l'ordre du jour de la séance régulière des membres du conseil d'administration du jeudi 19 juin 2025 tenue à 20h 30 à la salle de rencontres de la Régie située au 1870, route Marie-Victorin à Varennes.

**L'ordre du jour est le suivant :**

Résolution 25-5578	Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2025
Résolution 25-5579	Résolution précisant la nature des situations nécessitant l'utilisation d'une autre langue que le français dans les communications de la RIEP
Résolution 25-5580	Demande de désignation d'un conciliateur – Mise en demeure Ville de Sainte-Julie
Résolution 25-5581	Approbation des dépenses 23 mai au 19 juin 2025  Prochaine séance
Résolution 25-5582	Levée de l'assemblée

Entrée en vigueur : 19-06-2025

**Résolution 25-5578      APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 MAI 2025**

Sur proposition de Monsieur Claude Dalpé appuyé par Monsieur Marc-André Savaria il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance des membres du conseil d'administration de la RIEP tenue le 22 mai 2025.

Entrée en vigueur : 19-06-2025

**Résolution 25-5579      PRÉCISANT LA NATURE DES SITUATIONS NÉCESSITANT L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LE FRANÇAIS DANS LES COMMUNICATIONS DE LA RIEP**

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.15 de la Charte de la langue française stipule que tout organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section 1 de ladite Charte;

Considérant que la RIEP est un organisme de l'Administration visé et que l'organisation doit se conformer à la disposition;

**EN CONSÉQUENCE**

Sur proposition de Monsieur Gaétan Marcil, appuyé par Madame Sylvie Beaulieu, il est résolu d'informer le ministère de la Langue française que la RIEP utilise exclusivement le français dans toutes ses communications;

Que la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la Charte de la langue française, que la présente résolution soit transmise au ministère de la Langue française, diffusée sur le site Internet de la RIEP et envoyée par courriel à tous les employés de l'organisation dans les meilleurs délais.

Entrée en vigueur : 19-06-2025

**Résolution 25-5580**

**DEMANDE DE DÉSIGNATION D'UN CONCILIEUR – MISE EN DEMEURE VILLE DE SAINTE-JULIE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Julie a déposé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), une demande de désignation d'un conciliateur en vue d'une conciliation à la suite d'un désaccord sur l'application d'une entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la Direction régionale de la Montérégie du MAMH a communiqué directement avec la Ville de Sainte-Julie pour proposer d'éviter la conciliation et de procéder directement par arbitrage à la Commission municipale du Québec (CMQ),

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Julie partage la proposition de la Direction générale de la Montérégie du MAMH, car malgré leur bonne foi, les parties impliquées ont très peu de chances de s'entendre sur des questions qui relèvent du droit;

CONSÉDIRANT QUE pour procéder directement en arbitrage devant la CMQ, les parties impliquées doivent préalablement y consentir;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la Ville de Sainte-Julie ont transmis cette information à la Ville de Varennes et à la RIEP, leur demandant leur avis;

CONSIDÉRANT QUE la position de la Ville de Varennes est à l'effet de demander une conciliation;

CONSIDÉRANT QUE devant la position de la Ville de Varennes, la RIEP consent à tenir une conciliation, et ce, à la condition que si cette démarche ne montre pas de potentiel raisonnable de succès, elle soit limitée à une seule journée;

CONSIDÉRANT QUE si la conciliation ne fonctionne pas, les parties impliquées consentent d'office à aller en arbitrage sans autre résolution;

CONSIDÉRANT QUE la RIEP se doit d'obtenir la position des membres de son conseil d'administration;

**EN CONSÉQUENCE**

Sur proposition de Monsieur Mario Lemay appuyé par Monsieur Stéphan Williams il est résolu et accepté d'amorcer un processus de conciliation, et ce, dans l'objectif de trouver des solutions de façon permanentes afin de sécuriser l'approvisionnement en eau pour tous les partenaires;

QUE dans l'éventualité où le processus de conciliation ne fonctionne pas, les partenaires consentent à procéder par arbitrage à la Commission municipale du Québec.

Entrée en vigueur : 19-06-2025

**Résolution 25-5581**

**APPROBATION DES DÉPENSES DU 23 MAI AU 19 JUIN 2025**

Sur proposition de Madame Sylvie Beaulieu appuyée par Monsieur Marc-André Savaria, il est unanimement résolu d'approuver les dépenses au fonds d'administration du 23 mai au 19 juin 2025.

Entrée en vigueur : 19-06-2025

**PROCHAINE SÉANCE**

Tel que fixé statutairement par la résolution 84-651, la prochaine séance régulière des membres du conseil d'administration se tiendra le mercredi 9 juillet 2025 à 20h30 à la salle de rencontres de la RIEP située au 1870, route Marie-Victorin à Varennes;

Entrée en vigueur : 19-06-2025

**Résolution 25-5582**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur proposition de Monsieur Claude Dalpé appuyé par Monsieur Gaétan Marcil, il est unanimement résolu de lever l'assemblée

Entrée en vigueur : 19-06-2025

.....  
Président

.....  
Secrétaire-trésorier